

LE NOUVEAU CODE POLYNÉSIEEN DES MARCHÉS PUBLICS



CODE ACTION : 18/ELCPM01 - 18/ELCPM02

Les dispositions d'application du code polynésien des marchés publics entrent en vigueur dès début 2018 et confirment le bouleversement de la commande publique dans le monde communal. L'uniformisation de la commande publique permettra une meilleure lisibilité pour le Pays, pour les communes et leurs établissements publics, et également pour les entreprises. Ce nouveau code permettra de mieux associer les élus à l'achat public et à la manière dont ils utilisent les deniers publics, en matière d'organisation, de méthodologie et d'anticipation de la commande publique.



CONTENUS

- Les grandes évolutions applicables au nouveau code polynésien des marchés publics ;
- Son rôle et sa responsabilité en matière d'achat public ;
- Les pratiques à améliorer en matière d'achat public :
- La politique d'achat public bénéfique pour les deniers publics et le service au citoyen ;
- Les risques juridiques pour les élus.

POUR CANDIDATER : par fax 40 41 07 98 /// par mail formationdeselus@spc.pf

TYPE D'ACTION	PUBLIC	DATES	DURÉE	LIEU DE LA FORMATION	DATE LIMITE DE CANDIDATURE	CODE ACTION
FORMATION	TOUT ÉLU	06-07 MARS	2 JOURS	SPCPF	06 FÉVRIER 2018	18/ELCPM01
FORMATION	TOUT ÉLU	24-25 AVRIL	2 JOURS	SPCPF	15 MARS 2018	18/ELCPM02